Services d'urgence:

la FHP-MCO rappelle... l'urgence

La FHP-MCO, 1ère fédération française de cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique, dénonce l'inaction des pouvoirs publics sur la question des services d'urgence hospitaliers, alors qu'une centaine de demandes d'autorisation d'ouverture de tels services par des cliniques et hôpitaux privés demeure toujours en souffrance.

"Il est anormal que les demandes d'autorisation de nos établissements pour ouvrir des services d'urgence restent sans aucune
réponse, alors que les patients font les frais
quotidiennement
de services d'urgences publics saturés",
déclare Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO, qui regroupe 700 établissements.

Lors d'un récent débat organisé par le ministère de la Santé, avec 400 directeurs, médecins hospitaliers et dirigeants des Agences régionales de santé (ARS) pour faire le point sur la récente réforme hospita lière (HPST, dite loi Bachelot), Xavier Bertrand a affirmé qu'en ce qui concerne les missions de

service public,
"elles demeurent en priorité confiées au secteur public mais peuvent faire l'objet d'un appel d'offre en cas de carence"
[1]
.

"Nous ne pouvons pas nous contenter d'être la béquille de l'hôpital public lorsque celui-ci ne peut pas assurer ses missions. Nous sommes des professionnels à la haute technicité reconnue, comme le montrent régulièrement les palmarès des hôpitaux. Nous voulons nous impliquer davantage dans ces missions de service public.
V
ouloir nous réduire à un rôle d'auxiliaire auquel on fait appel pour co
mbler les carences
, c'est inacceptable et c'est afficher un mépris des patients et de leur liberté de choix
",
poursuit Lamine Gharbi.

"Il faut une véritable politique d'organisation au plan national de l'offre de soins d'urgence qui prenne en compte avant tout l'intérêt de la population", demande Lamine Gharbi. "Or aujourd'hui, les disparités régionales sont criantes: comment expliquer qu
e dans certaines régions française, il
y ait trois services d'urgence privés, alors qu
e dans d'autres, il y a en cinq ou six fois plus
!
C'est totalement aberrant"
,
souligne
Lamine Gharbi.

Les cliniques et hôpitaux privés MCO disposent déjà de 134 services d'urgences en France, qui accueillent chaque année 2 millions de patients, sans aucune distinction économique et sociale.

'Il faut savoir que les services d'urgence des cliniques et hôpitaux privés représentent souvent l a seule offre de proximité dans des banlieues défavorisées, comme c'est le cas à Sarcelles, Trappes ou Vénissieux
par exemple
"

, note aussi le président de la FHP-MCO.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 700 établissements privés en France qui participent aux missions de service public de la santé. Ces cliniques et hôpitaux privés représentent :

- 8,5 millions de séjours (40% des hospitalisations)
- 66.000 lits et places (30% des capacités d'hospitalisation MCO en France)
- 134 services d'urgence (2 millions de passages par an)
- 28% des naissances en France
- 32% des séances de chimiothérapie
- 25% des séjours médicaux
- 58% des séjours chirurgicaux
- 34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique

Environ 156.000 infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers y travaillent, ainsi que 45.000 praticiens.